

DOSSIER D'OPPORTUNITE (DO)



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Ardennes



Accompagnement au changement

**Programmation Fonctionnelle du rez-de-chaussée du
Siège de la CPAM des Ardennes**

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	3
2	PRÉSENTATION DU PROJET.....	4
2.1	Description générale du projet immobilier.....	4
2.2	Éléments de convergence du projet immobilier avec les enjeux institutionnels	4
2.3	Objectifs spécifiques en matière d'accessibilité et de service rendu aux assurés.....	5
2.4	Objectifs spécifiques en matière de Sécurité/Sûreté	5
2.5	Objectifs spécifiques en matière d'optimisation du fonctionnement de la Caisse	5
2.6	Objectifs spécifiques en matière d'économies de frais de fonctionnement (sobriété énergétique)	6
2.7	Objectifs spécifiques en matière de développement durable immobilier	7
3	PHASAGE	7

1 PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes (CPAM) joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires de la région.

Depuis le 1^{er} Octobre 2025, Le projet de Transformation de l'Assurance Maladie (TAM) a acté le transfert des activités et des missions du service médical des DRSM vers les CPAM, pour les personnels administratifs et médicaux. Cet échelon local du Service Médical « ELSM » était déjà hébergé au sein de la CPAM des Ardennes au rez-de-chaussée, depuis 2015.

❖ Ses grandes missions sont les suivantes

- Organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- Mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- Réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

❖ Les sites de la CPAM des Ardennes

- **Le SIEGE de la CPAM des Ardennes** : 14 Avenue Georges Corneau à Charleville-Mézières
- **L'Annexe du Siège** : 38 Avenue Jean Jaurès à Charleville-Mézières
- **L'Agence de SEDAN** : 3 rue de Mirbritz à Sedan
- **L'Agence de GIVET** : 12 Quai des Fours à Givet
- **Le Centre d'Examens de Santé** : 44 Place de la gare à Charleville-Mézières
- **Ainsi que de nombreux points d'accueil** (Monthermé, Revin, Vouziers, Rethel, ...)

❖ Effectifs de la CPAM des Ardennes

- 251 Salariés environ

2 PRÉSENTATION DU PROJET

2.1 Description générale du projet immobilier

Ce projet s'inscrit dans la stratégie Immobilière de la CPAM visant à revoir l'organisation Fonctionnelle de l'ensemble des surfaces du rez-de-chaussée de son Siège Social.

❖ Périmètre de la Mission

✓ L'ensemble du Rez-de-chaussée du SIEGE

Le Rdc est actuellement composé de la façon suivante :

- Un espace accueil Public : 215 M²
- Un Open Space => Pôle Prestations : 625 M²
- Sur la façade OUEST : Un ensemble de Bureaux, Cabinets médicaux, salle de réunion : 385 M²
Ces bureaux sont actuellement occupés par le personnel de l'Ex ELSM : La Direction Médicale
- **Surface Total : 1 225 M²**

2.2 Éléments de convergence du projet immobilier avec les enjeux institutionnels

Les ENJEUX

- ✓ Définir les intentions stratégiques de la Direction
- ✓ Créer un environnement porteur des enjeux de l'Organisation de la CPAM 08
- ✓ Valoriser l'image de l'Organisation
- ✓ Procurer aux collaborateurs de l'organisme un environnement de travail attractif propice au bien-être sur son poste de travail : Espaces de concentration
- ✓ Proposer des espaces permettant d'entretenir et approfondir les collectifs de travail : espaces collaboratifs, espaces de convivialité...
- ✓ Favoriser le rapprochement de services ou activités fonctionnelles en interaction.
- ✓ Appréhender les enjeux RH
- ✓ Soutenir les pratiques managériales
- ✓ Donner du sens et accompagner les équipes dans la transformation
- ✓ Répondre aux attentes des collaborateurs
- ✓ Attirer les talents
- ✓ Réflexion sur des outils adaptés à l'hybridation du télétravail (Présentiel / Distanciel)
- ✓ Être exemplaire en termes de RSE /RSO - Intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux
- ✓ Communiquer, Approprier et Acculturer

2.3 Objectifs spécifiques en matière d'accessibilité et de service rendu aux assurés

L'objectif sur cette thématique est de se conformer aux travaux de la nouvelle stratégie de service de l'Assurance Maladie. Elle pose des définitions renouvelées des différents types d'accueil, un socle de service reposant sur 5 offres afin d'harmoniser le service rendu sur le territoire et vient optimiser/consolider la stratégie immobilière dans un contexte de transformation (accueil administratif, médico-administratif et social).

Cette nouvelle stratégie, cette offre de services et ces impacts immobiliers sont décrits et développés dans une lettre Réseau Nationale « LR DDRO -63/2026 ».

2.4 Objectifs spécifiques en matière de Sécurité/Sûreté

Les objectifs en matière de Sécurité/Sûreté sont de répondre aux règles de la PSSI (Politique de Sécurité du Système d'Information) de l'Organisme et de la réglementation en vigueur (sécurité des biens et des personnes). Des objectifs seront fixés en ce qui concerne le Volet « Sûreté » et selon la cartographie des risques de l'Organisme et de l'autoévaluation Menaces/Risques.

2.5 Objectifs spécifiques en matière d'optimisation du fonctionnement de la Caisse

Les objectifs en la matière seront de répondre :

1. A la nouvelle Organisation de la CPAM des Ardennes (Back office et Front Office)
2. D'intégrer les besoins fonctionnels liés au projet de Transformation de l'Assurance Maladie (TAM2)
3. Optimiser l'usage des espaces en repensant nos surfaces selon les Activités d'aujourd'hui et de demain
4. D'intégrer les règles et les principes d'aménagement des espaces de travail
Document National => Nouvelles organisations et évolutions des espaces de travail
5. Au dimensionnement des espaces de travail introduit par la circulaire ministérielle :
« Mesure des surfaces et de l'occupation – Nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'Etat » parue le 8 février 2023 qui définit un certain nombre de notions et des ratios cibles.
Il s'agit ici de dimensionner globalement la surface utile brute nécessaire à la fois à l'accueil du public (ERP) et aux parties de bâtiment réservées au personnel (ERT) et la notion de M² par Résidents soit => 16 m² SUB / résident

2.6 Objectifs spécifiques en matière d'économies de frais de fonctionnement (sobriété énergétique)

Cette démarche s'inscrit dans la perspective des objectifs fixés par le décret Tertiaire à l'horizon 2030, 2040 puis 2050.

Depuis 2022, la CPAM des Ardennes a mis en place son **Plan de sobriété Energétique** défini autour de 4 axes majeurs :

- Gaz,
- Electricité,
- Carburant,
- Eau

Ces Objectifs seront naturellement intégrés au projet.

2.7 Objectifs spécifiques en matière de développement durable immobilier

Les enjeux liés à la transition écologique positionnent l'Assurance Maladie comme un acteur clé du changement dans ce secteur, d'autant plus que sa situation financière est directement corrélée aux facteurs environnementaux.

L'Assurance Maladie a fait des enjeux climatiques une priorité au cœur de sa stratégie, tant pour son fonctionnement interne que dans son rôle de régulateur du système de santé. Consciente de sa responsabilité face à un secteur qui représente près de 8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France, elle intensifie ses efforts pour réduire les impacts environnementaux tout en anticipant les conséquences des changements climatiques sur la santé publique.

Les Objectifs en la matière intégreront le schéma directeur de la transition écologique de l'Assurance Maladie) et d'être exemplaire en termes de RSE /RSO et d'intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux et de neutralité Carbone.

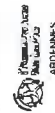
3 PHASAGE

Phase 1 : Etudes préalables à la rédaction du programme fonctionnel

Phase 2 : Elaboration du programme fonctionnel

P/ Le 20 Juillet 2026

Sémou DIOP
Directeur Adjoint
de la CPAM des Ardennes



SIEGE
 9 Bd Joffre
 54047 Nancy
 Tél. 03 83 83 07 00
 CPAM CHARLEVILLE-MEZIERES

PLAN RDC

EXISTANT
 Date: 06/07/2026 Echelle: Graph